



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

A 31

Question écrite n° 128002

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le décongestionnement de l'A 31 en Lorraine, au moment où le SNIT doit être validé par les pouvoirs publics. De nombreux problèmes de sécurité et de fluidité demeurent sur cet axe essentiel au trafic nord-sud. Les travaux inscrits au CPER 2000-2006 ont été réalisés sur l'A 31, qu'il s'agisse de la réalisation de la 3e voie entre Fey et Jouy ou de l'ouverture d'une 4e voie au niveau de Richemont. Plusieurs opérations permettraient toutefois de le mettre définitivement à niveau et de répondre aux exigences de sécurité inscrites dans les deux lois Grenelle. Parmi ces opérations, la réalisation du barreau autoroutier Toul-Dieulouard permettrait de mettre fin à la saturation de l'autoroute A 31 entre Toul et Nancy. Au moment où la région Lorraine demeure la plus touchée par la crise, ce projet revêt une importance fondamentale pour sa relance économique. Il souhaiterait donc connaître les intentions du ministère en la matière.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est tout à fait conscient de la nécessité de décongestionner l'A31 en Lorraine. L'inscription au projet de schéma national des infrastructures de transports (SNIT) d'un projet dit A31 bis, au titre des réponses aux enjeux de congestion, atteste de la volonté de l'Etat d'avancer sur ce dossier. Ce projet repose sur la création d'un barreau neuf autoroutier entre Toul et Dieulouard, la réalisation du contournement ouest de Thionville et sur la mise à 2 x 3 voies de l'A31 entre Nancy et Metz ainsi qu'entre Thionville et la frontière luxembourgeoise. En effet, les dysfonctionnements constatés sur l'A31 en termes de congestion, de non régularité des temps de parcours, d'insécurité et de manque de confort pour les usagers portent sur l'ensemble de l'axe entre Nancy et la frontière luxembourgeoise. La réponse qu'il convient d'apporter à ces dysfonctionnements doit être élaborée de façon globale et ne peut se limiter à la seule réalisation du barreau Toul - Dieulouard. Le préfet de la région Lorraine a été missionné pour préparer un dossier de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur ce projet conformément aux dispositions du code de l'environnement. Il est probable qu'un financement complet sur crédits publics soit difficile à concrétiser à un horizon raisonnable. Dès lors, il convient de réfléchir aux pistes alternatives qui pourraient être envisagées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128002

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 7 février 2012, page 1004

**Réponse publiée le :** 17 avril 2012, page 3068